



Monsieur Luc Chatel
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris

N/R : TC/CC/NA 21 10/11

Paris, le 1^{er} février 2011

Monsieur le Ministre,

Vous avez affirmé à plusieurs reprises que vous vouliez faire de la réforme des séries STI un dossier exemplaire en matière de gestion des ressources humaines. Vous vous êtes engagés le 1^{er} avril 2010 devant le Conseil Supérieur de l'Éducation à mettre en œuvre un plan ambitieux d'accompagnement et de formation des enseignants concernés.

Au moment où les premières actions de formation débutent dans de nombreuses académies, au moment où les établissements reçoivent la notification de leur DHG et que se précisent les contours de la carte scolaire, le SGEN-CFDT et le SE-Unsa constatent que vos engagements ne sont pas respectés.

L'écart entre les intentions que vous affichez, les déclarations rassurantes de la Direction Générale des Ressources Humaines et la réalité brutale de la mise en œuvre du plan d'accompagnement dans les académies n'est pas acceptable. Absence de transparence sur les critères de sélection des « élus » à la formation, organisation de la formation en dehors du temps de service, chantage à la validation, annonces de profilage de postes et de mesures de carte scolaire en très grand nombre, pressions sur les individus, le climat est pesant, l'inquiétude et la colère montent.

Nos deux organisations vous ont demandé lors du CSE de décembre dernier de prendre des engagements sur une organisation de la formation transparente, équitable et respectueuse des droits des personnels.

Nous avons également demandé, conformément à l'article 11 de l'arrêté du 24 mai 2010, le gel des mesures de carte scolaire et le maintien des personnels en surnombre sur poste pour les rentrées 2011 et 2012.

La réforme des séries STI ne peut être viable que si les personnels se sentent respectés, s'ils vérifient que cette réforme n'a pas pour objet la réduction des moyens horaires et s'ils peuvent faire confiance à leur hiérarchie. De simples « recommandations » aux recteurs ne suffiront pas pour assurer que :

- tout enseignant recevra une information complète et transparente, lui permettant de construire son projet personnel dans le cadre de la réforme,*
- tout enseignant qui le souhaite sera bien formé dans les trois ans,*
- la charge de travail supplémentaire engendrée par la formation sera reconnue,*
- les enseignants en surnombre qui ne souhaitent pas changer de discipline seront maintenus sur poste.*

Ces conditions sont pourtant indispensables. Elles correspondent aux engagements que vous avez pris devant le Conseil Supérieur de l'Education. Nous attendons de vous que vous les fassiez respecter dans les académies.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Cadart', with a long horizontal stroke extending to the right.

Thierry CADART
Secrétaire général du Sgen-CFDT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Chevalier', with a long horizontal stroke extending to the right.

Christian CHEVALIER
Secrétaire général du SE-Unsa